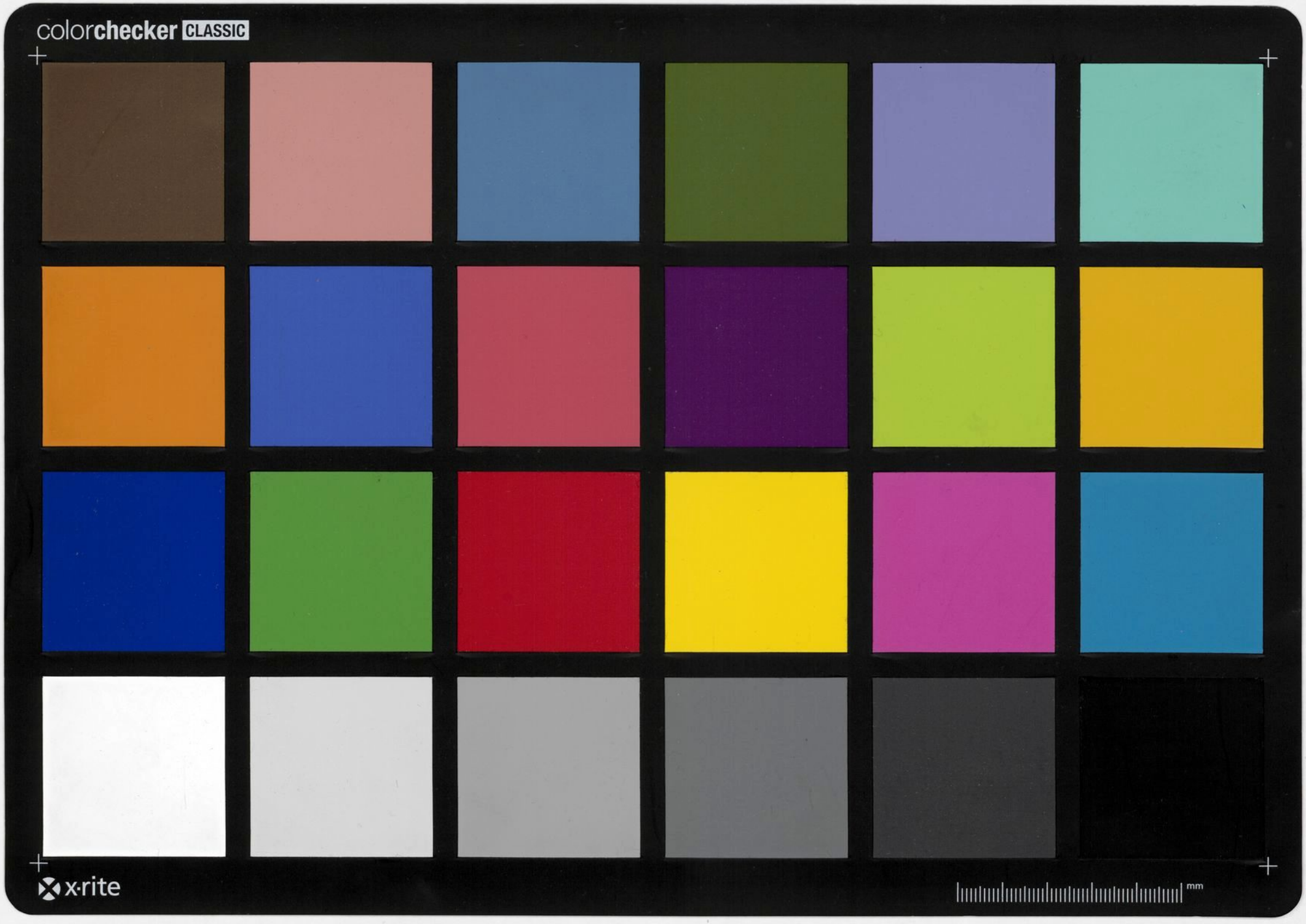
colorchecker CLASSIC
x·rite
mm

Ant Ms 16/2

ELECTION DE SAINTES. Nobles & Privilegiés.

VINGTIÉME & Deux sols pour livre du Dixiéme.

ANNÉE 1750.

JE soussigné faisant pour M. Delaage, Conseiller du Roy, Receveur des Tailles, & autres Impositions de l'Election de Saintes, reconnois avoir reçu de M. Monsieur de Fourcau proprietaire des seigneuries de Fourcau & de la Valladiere

la somme de quatre vingts dix neuf livres pour le montant

de s Article 548 & 570 employés sur le Rolle du Vingtiéme & Deux sols pour livre du Dixiéme des revenus des Nobles & Privilegiés, arrêté pour l'année mil sept cent cinquante par Monseigneur l'Intendant, en exécution des Edits des mois de Decembre 1746. & de May 1749. Fait au Bureau de la Recette à Saintes le sept septembre mil sept cent cinquante. vn

Expt — 99 — Robin

quittance du ~~dixieme~~
vintieme et
Capitation de Lennie
1751

Plus recu dung cinq sols pr Rembourstem de Gaus de la Barze de fruits
furent pr le Sr Drouard de la Sertans le 4 aoust 1751, Robins